



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 31 août 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-1316 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 24 AOÛT 2005**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 24 août 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2005-1317 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 76 980,36 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 319 459,87 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 8 333,99 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 31 - 96 353,20 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	76 980,36 \$	15 au 19 août 2005
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	319 459,87 \$	15 au 19 août 2005
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	8 333,99 \$	15 au 19 août 2005
Liste des embauches numéro 31	Embauches de personnel temporaire	96 353,20 \$	8 au 12 août 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1318

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TROIS ANS POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE À LA COMPAGNIE TELUS MOBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a 324 forfaits individuels pour les appareils Telus avec options Mike et qu'il y a lieu de consolider et d'harmoniser ces forfaits individuels en un seul compte corporatif;

CONSIDÉRANT QUE la consolidation des forfaits permettra de bénéficier d'économies substantielles;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à Telus Mobilité, 8885, route Transcanadienne, St-Laurent, Québec, H4S 2C5, pour les services de téléphonie cellulaire Telus avec options Mike selon les prix, les termes et les conditions des documents ci-joints et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *loi sur les cités et villes* considérant que cette firme est la seule à utiliser un réseau privé et ce, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2005 et se terminant le 31 août 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1319

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-32 - 341 210,50 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 AOÛT 2005**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-32, d'un montant total de 341 210,50 \$, pour la période du 11 au 17 août 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1320

RATIFICATION DE LA LISTE DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 45 779,79 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste de locations et des achats de biens non durables numéro B-31 d'un montant total de 45 779,79 \$ pour la période du 2 au 8 août 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1321 RATIFICATION DE LA LISTE DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-32 - 51 028,29 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste de locations et des achats de biens non durables numéro B-32 d'un montant total de 51 028,29 \$ pour la période du 9 au 15 août 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1322 DEMANDE DE PARTENARIAT - AGENCE SOCIALE DE L'OUTAOUAIS - DÉMÉNAGEMENT D'UNE REMISE - 760 \$

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Grenier, directeur général de l'Agence sociale de l'Outaouais a fait une demande le 21 juillet 2005 sollicitant l'aide de la Ville de Gatineau afin de déménager une remise du 146, rue Berri au 575, boulevard Gréber en vu de son déménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'Agence sociale de l'Outaouais, la demande d'aide afin de déménager une remise du 146, rue Berri au 575, boulevard Gréber.

Le coût total de ce déménagement est évalué à environ 760 \$ représentant les coûts de l'équipement nécessaire et de la main-d'œuvre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1323* AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR EFFECTUER LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET PAVAGE COUCHE D'USURE DU CHEMIN INDUSTRIEL, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-706, a mandaté la firme CIMA+ pour des services professionnels relatifs aux travaux d'installation des services municipaux sur un tronçon du chemin Industriel, sur une distance approximative de 200 mètres à l'ouest du boulevard de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2002-169, a mandaté la firme CIMA + pour des services professionnels relatifs aux travaux du prolongement des services municipaux sur un tronçon d'environ 800 mètres sur le chemin Industriel;

CONSIDÉRANT QUE le pavage couche d'usure sur le chemin Industriel pour les deux tronçons d'une longueur approximative de 1 000 mètres doit être réalisé en 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'autoriser la firme CIMA + à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges et des documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance pour tous les travaux relatifs à la construction du pavage couche d'usure pour les deux tronçons sur le chemin Industriel et accorde à cette firme une somme de 49 754,04 \$ incluant les taxes.
- D'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve acquisition de propriétés une somme de 46 726,19 \$ permettant de financer les honoraires professionnels faisant l'objet de la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02031-003	46 726,19 \$	Mandat de surveillance - prolongement // ch. Industriel - augmentation H. P.
04-13493	3 027,85 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	46 726,19 \$		Disposition actifs - propriétés // augmentation H. P.
03-10110		46 726,19 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // augmentation H. P.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1324

SOUSSION 2005 SP 132 - AQUA-RÉHAB INC. - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC / RUE DU BORDEAUX - SERVICE D'INGÉNIERIE - 248 080,17 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Aqua-Réhab inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour un montant total de 248 080,17 \$ incluant les taxes, un contrat pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc rue du Bordeaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2005 et ce, étant la seule soumission conforme reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-442.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002-49587	232 982,92 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom réfection réseaux d'aqueduc
04-13493	15 097,25 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30139-008	214 923,36 \$		Réseaux d'aqueduc et d'égout - bassin - station pom // amendement no 1
06-30139-003	18 059,56 \$		Réseaux d'aqueduc et d'égout - bassin - station pom // réfection réseaux d'égout
06-30139-002		232 982,92 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égout - bassin - station pom // réfection réseaux d'aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1325

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BANNIÈRE TEMPORAIRE - VIADUC VICTORIA / BOULEVARD MAISONNEUVE - LA JOURNÉE «EN VILLE SANS MA VOITURE» - 8 AU 22 SEPTEMBRE 2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande, en date du 12 août 2005, du Service des communications, portant sur l'affichage temporaire d'une bannière du 8 au 22 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la bannière de 1,22 mètre par 9,75 mètres serait installée sur le viaduc Victoria, au-dessus du boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE cette bannière vise à promouvoir la journée « En ville sans ma voiture » qui aura lieu le 22 septembre 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde la permission d'installer, du 8 au 22 septembre 2005, une bannière sur le viaduc Victoria, au-dessus du boulevard Maisonneuve et ce, à la condition que les services concernés de la Ville s'engagent à enlever la bannière à l'expiration de la période allouée d'affichage.

Adoptée

CE-2005-1326

ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE POUR LE PETIT DÉJEUNER DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2005 DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 7 SEPTEMBRE 2005 - 350 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table corporative pour le petit déjeuner de lancement de la campagne 2005 de Centraide Outaouais qui aura lieu le 7 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, à l'attention de madame Murielle Patry, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	350 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1327 **PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE À UN DÉJEUNER CONFÉRENCE ORGANISÉ PAR LE CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES DE L'OUTAOUAIS (CALAS) - 16 SEPTEMBRE 2005 - 15 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière à participer à un déjeuner conférence organisé par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (CALAS) qui aura lieu le 16 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 15 \$ à l'ordre du CALAS de l'Outaouais, C. P. 1872, succ. B, Gatineau, Québec, J8X 3Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	15 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1328 **SUBVENTION DE 350 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur Gérald Walker, 220, boulevard de l'Hôpital, app. 4, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité au profit des plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	350 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1329 **SUBVENTION DE 550 \$ - OEUVRE MÈRE TÉRÈSA - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - LUC MONTREUIL ET MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de l'Oeuvre Mère Térèsa à l'attention de madame Joanne Hotte, 146, rue Dugal, Gatineau, Québec, J8M 1C5, à titre de subvention afin de venir en aide aux démunis de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11416-694	400 \$		Luc Montreuil - de Masson-Angers // articles promotionnels
11416-972		400 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1330 **SUBVENTION DE 100 \$ - SPCA DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la SPCA de l'Outaouais à l'attention de monsieur Yves Geoffrion, 38, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 5B6, à titre de subvention pour l'organisation d'une levée de fonds qui aura lieu le 25 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11409-671	500 \$		Simon Racine - de Limbour // fourn. de bureau
11409-972		500 \$	Simon Racine - de Limbour // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1331 **SUBVENTION DE 500 \$ - LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Joyeux Lorettois à l'attention de madame Pierrette D'Aoust-Parent, présidente, C.P. 77033, Gatineau, Québec, J9A 2V4, à titre de subvention pour l'organisation des activités de la saison 2005-2006 pour le club de l'Âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	500 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1332 SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION PAVILLON DU PARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation Pavillon du Parc à l'attention de monsieur Claude Létourneau, président, 768, boulevard Saint-Joseph, suite 200, Gatineau, Québec, J8Y 4B8, à titre de subvention pour la campagne annuelle 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11405-671	500 \$		Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne // fourn. de bureau
11405-972		500 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1333 SUBVENTION DE 50 \$ - ACTION-QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND / VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Action-Quartiers à l'attention de madame Nadia Laviolette, coordonnatrice, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour la création de deux nouveaux projets de Coopératives Jeunesse de Services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond / Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1334 PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MESSIEURS AURÈLE DESJARDINS ET MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS AU PROFIT DU FONDS SPORTIF OUTAOUAIS - 9 SEPTEMBRE 2005 - 185 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Aurèle Desjardins et Marc Bureau à participer à une activité organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 9 septembre 2005 au profit du Fonds sportif Outaouais.

De plus, ce comité autorise monsieur Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 185 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11405-972	85 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1335 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB DE VOILE GRANDE-RIVIÈRE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club de voile Grand-Rivière à l'attention de monsieur Adam Gagnon, C.P. 355, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour l'école de voile qui sera l'hôte de l'édition 2005 des championnats québécois d'optimistes et de byte qui auront lieu du 2 au 4 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	200 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	200 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	200 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1336 **SUBVENTION DE 200 \$ - OPÉRATION ENFANT SOLEIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Opération Enfant Soleil, à l'attention de madame Louise Charrette, Groupe financier Beaudry-Deschatelets, 15, boulevard Gamelin, bureau 602, Gatineau, Québec, J8Y 1V4, à titre de subvention dans le cadre d'une activité organisée au profit d'Opération Enfant Soleil le 2 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11417-694	50 \$		Jocelyne Houle - de Buckingham // articles promotionnels
11417-671	200 \$		Jocelyne Houle - de Buckingham // fourn. de bureau
11417-972		250 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2005.

Adoptée

Madame Jocelyne Houle et monsieur André Levac quittent leur siège.

CE-2005-1337*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2005-450, adoptée le 10 mai 2005, acceptait la création du poste de directeur adjoint au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur adjoint selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'efficacité, le directeur du Service des ressources humaines recommande certaines modifications à la structure organisationnelle de son service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les modifications suivantes :

Nomination

De nommer monsieur Michel Hervieux au poste de directeur adjoint - relations de travail;

Abolition de poste

D'abolir le poste de directeur adjoint - développement organisationnel;

Création de poste

De créer le poste de chef de section - développement organisationnel.

De plus, le Service des ressources humaines est autorisé à transférer le poste de conseiller en ressources humaines, détenu par monsieur Yves Dagenais, à la section relations de travail et à transférer les deux postes de conseillères en ressources humaines et le poste de commis spécialisé détenus par mesdames Sylvie Deschamps, Annie Tourangeau et Julie Chénard sous l'autorité hiérarchique du directeur du Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Rémunération régulière - Non syndiqués.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence et à modifier les annexes A et C de la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1338

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS AU SERVICE D'URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, la direction de ce service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis spécialisé soit acceptée et ce, du 27 août au 30 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire du commis spécialisé atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un commis spécialisé à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme et ce, du 27 août au 30 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-132 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1339

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LISA BÉLAIR AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF/BUDGET AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif/budget au Service des finances, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 212 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lisa Bélaire au poste de commis administratif/budget au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Lisa Bélaire est assujettie à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lisa Bélaire sera celui de la classe 4, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1340

PROMOTION À L'ESSAI DE MESSIEURS JEAN-PIERRE POULIN, ANDRÉ DEMERS, GORDON FAVEREAU ET MARC CHARLEBOIS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAINS, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de contremaîtres au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de messieurs Jean-Pierre Poulin, André Demers et Gordon Favereau aux postes de contremaîtres – Voirie, aqueduc, égouts et parcs / espaces verts ainsi que la promotion à l'essai de monsieur Marc Charlebois au poste de contremaître – Ateliers mécaniques – Quart de nuit au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

MM. Poulin, Demers, Favereau et Charlebois sont assujettis à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les salaires de ces employés seront les suivants :

Monsieur Jean-Pierre Poulin – Classe 2, échelon 2;
Monsieur André Demers, - Classe 2, échelon 1;
Monsieur Gordon Favereau – Classe 2, échelon 3;
Monsieur Marc Charlebois – Classe 2, échelon 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

Madame Jocelyne Houle reprend son siège.

CE-2005-1341

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR GAETAN BEAUVAIS AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉCUREUR D'ÉGOUT AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur d'écureur d'égout au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Gaetan Beauvais au poste d'opérateur d'écureur d'égout au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Gaetan Beauvais est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Beauvais sera celui de la classe VII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Entretien – Réseaux d'égout – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

CE-2005-1342

MUTATION DE MONSIEUR FRANÇOIS GUY AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - ATELIERS MÉCANIQUES - QUART DE JOUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître – Ateliers mécaniques – Quart de jour au Service des opérations de terrains, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur François Guy au poste de contremaître – Ateliers mécaniques – Quart de jour au Service des opérations de terrains, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur François Guy sera déterminée par le Service des ressources humaines et son salaire sera celui de la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-115 – Administration – Ateliers mécaniques – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

Monsieur André Levac reprend son siège.

CE-2005-1343

RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR LUC LAFORTUNE AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉGUREUR D'ÉGOUT AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-552

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-552, adoptée le 13 avril 2005, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Luc Lafortune au poste de journalier au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2005, monsieur Luc Lafortune a demandé de se prévaloir de l'article 15.9.2 de la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau et réintégrer ainsi son poste initial, soit celui d'opérateur d'égureur d'égout au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2005-552 adoptée le 13 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-1344

RÈGLEMENT HORS COUR - LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC. c. VILLE DE GATINEAU - INFILTRATION D'EAU SURVENUE AU 77, RUE FALARDEAU - 1 284,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 juillet 2005 la Personnelle, Assurances Générales inc. intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leurs assurés, madame Pascale Couture et monsieur Marc Cousineau, suite à une infiltration d'eau (bris d'aqueduc) survenue le 9 janvier 2005 au 77, rue Falardeau à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 15 278,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 1 284,01 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 1 284,01 \$ en capital, intérêt et frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991	1 284,01 \$	Auto-assurance // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2005.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif